



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 18 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 6</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 12 décembre 2023

Vote(s) pour : 74
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 18 décembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-12-18-CM-12.2 :

Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 30 janvier 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 3 juillet 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2023 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2023,

CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 533 931 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 236 528 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge des investissements sur le bâtiment pour 18 642 €,

DECIDE le versement d'une subvention maximale au Budget Annexe « Archéologie préventive » de 790 000 €.

Metz, le 19 décembre 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231218-2023-12-DC12-2-DE

Numéro de l'acte : 2023-12-DC12-2
Date de décision : lundi 18 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/12/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231218-2023-12-DC12-2-DE
Document principal : 99_DE-12-2.pdf

Historique :

19/12/23 21:42	En cours de création	
19/12/23 21:43	En préparation	Catherine DELLES
21/12/23 09:23	Reçu	Martine HOLTZINGER
21/12/23 09:24	En cours de transmission	
21/12/23 09:27	Transmis en Préfecture	
21/12/23 09:31	Accusé de réception reçu	